

ÂGE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions relatives à l'âge : Les élèves seront admissibles dans le cursus secondaire selon l'âge d'admission du public.

- 12 ans révolus au 31 juillet pour la 9ème
- 13 ans révolus au 31 juillet pour la 10ème
- 14 ans révolus au 31 juillet pour la 11ème.

Ils devront avoir été promus en neuvième en regroupement 3 ou, si en provenance d'un autre système scolaire, dans un niveau équivalent.

Certaines dérogations pourront être accordées pour des élèves nés entre le 1 août et le 31 décembre et qui n'ont donc pas atteint l'âge légal, dans les situations suivantes :

- lorsqu'un(e) élève provient d'un système international ou système national autre que suisse et qu'il ou elle a validé les degrés équivalents de l'école primaire suisse (1-8P) ou du système américain (K-Grade 6)
- lorsqu'un(e) élève a complété le cursus primaire dans une école suisse, publique ou privée, et qu'il/elle a été promu(e) en neuvième regroupement 3.

Nous n'excluons pas que des élèves souhaitant intégrer notre classe de neuvième soient soumis aux mêmes évaluations de fin d'année que nos élèves de 8P afin de confirmer leur niveau, leur admissibilité dans notre programme.

Bulletins scolaires de l'année en cours et de la précédente seront examinés et un stage pourra être demandé.

Considération particulière des critères d'admissibilité en langue : Notre offre étant la continuité d'une scolarité pleinement bilingue, les élèves de secondaire devront démontrer la capacité et la motivation de développer ce bilinguisme au secondaire 1.

- Si un élève qui souhaite rejoindre le secondaire 1 a un retard significatif dans l'une ou l'autre langue, français ou anglais, la famille devra s'engager à soutenir l'apprentissage de la seconde langue en amont ou durant la scolarisation à LIA.
- Une partie du programme de langue pouvant être adapté au niveau de l'élève, nous nous efforcerons de proposer les cours les mieux adaptés au niveau de chaque élève.
- Si, dans certains cas, le niveau de l'élève requiert en complément un enseignement personnalisé, ce service pourra être facturé en plus de l'écolage normal. Cette possibilité sera évoquée lors de l'entretien initial avec la famille et ce service sera ajouté au contrat financier si besoin.

L'allemand sera enseigné et les élèves qui souhaitent continuer vers une filière gymnasiale seront encouragés à développer un niveau adéquat. Cependant, il est possible de présenter l'admission au gymnase uniquement avec les examens de français, d'anglais et de mathématiques.

Autres considérations d'admission : La famille et l'élève sont les partenaires clés de la réussite de cette. L'élève sera présent lors de l'entretien de présentation. De plus, l'élève devra démontrer sa motivation pour le programme par une lettre de motivation ou un autre projet créatif.

Les parents s'engagent à donner à la direction de l'école l'ensemble des informations dont ils disposent quant à la scolarité et à la santé de leur enfant. Ils évoqueront également toute démarche en cours ou demandée par l'établissement scolaire précédent.

-L'identité chrétienne de l'école sera décliné dans l'horaire hebdomadaire. Aucune pratique religieuse particulière n'est attendue de la part de la famille. La famille doit cependant se positionner favorablement quant aux valeurs chrétiennes partagées.

-Les démarches religieuses formalisées-baptême, confirmation, première communion...- sont exclusivement du ressort de la famille et de la communauté religieuse choisie par elle si la famille le souhaite.

-LIA désire cultiver le climat d'un partage simple et authentique des textes bibliques qui respecte un positionnement libre des élèves. Les temps bibliques ne comportent ni évaluation, ni temps de prière récitée ou obligatoire, même alors qu'ils sont partagés par tous.